



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE POUR L'ANNÉE 2019

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée aux citoyens des municipalités locales de la MRC de Beauharnois-Salaberry, que conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec*, le rapport financier ainsi que le rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019 seront déposés devant le Conseil des maires de la MRC de Beauharnois-Salaberry lors de la séance ordinaire du 27 mai 2020 à 19h00.

Exceptionnellement, en vertu du décret ministériel numéro 2020-029 émis par la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020, cette séance aura lieu par visioconférence.

Avis donné à Beauharnois, ce vingt-et-unième (21^e) jour du mois de mai de l'an deux mille vingt (2020).

(Original signé)

Linda Phaneuf, urb.
Directrice générale et secrétaire-trésorière